

pose de donner suite aux efforts de son prédécesseur pour améliorer les relations commerciales du Canada avec l'Australie. Ces papiers font voir que, depuis 1900, l'ancienne administration, pour sa part, n'a cessé d'entretenir avec le gouvernement de l'Australie des communications tendant à un traitement de faveur réciproque entre les deux pays. Ces efforts jusqu'ici ont eu peu de succès. Je vais donner à la Chambre un bref aperçu des dernières communications adressées au gouvernement australien tant par l'ancienne que par la nouvelle administration. C'est M. Ross qui représente en Australie le gouvernement canadien. Je vois que, le 7 novembre 1910, une dépêche a été envoyée du ministère du Commerce à M. Ross, juste dix ans après les premières ouvertures faites à l'Australie par l'ancienne administration. La dépêche disait ceci :

Le ministre du Commerce vous prie de vous informer si, dans le cas d'une suppression des droits sur les moutons d'Australie, le gouvernement australien fera des concessions au nôtre; si par exemple, le droit était réduit d'un cent et demi. Prière de ne pas oublier que, dans l'un et l'autre cas, la chose rencontrera de l'opposition ici.

A cela, M. Ross répond le 9 février 1910 :

Me conformant à votre télégramme du 7, j'ai eu une entrevue avec le ministre des Douanes. Le mieux à faire, selon eux, serait, dès les premiers jours de la session en juin, de propager l'application réciproque du présent tarif différentiel, sans rien dire des droits sur le mouton. A cause de la situation politique, il serait préférable de remettre à plus tard tout pourparler relatif à un traitement plus favorable que celui-là. A mon sens, le gouvernement australien ne veut pas s'engager plus à fond à cause des élections en avril.

Le 8 du même mois, M. le premier ministre Fisher adressait à sir Wilfrid Laurier la dépêche suivante :

C'a été depuis longtemps le désir du gouvernement canadien d'entretenir avec l'Australie des relations commerciales plus étendues. Ross, notre agent, est autorisé à négocier, et j'espère qu'il sera possible d'arriver à des résultats satisfaisants pour les deux pays.

Le 8 du même mois, le premier ministre Fisher adressait à sir Wilfrid Laurier la réponse qui suit :

En réponse à votre dépêche du 7, mon gouvernement facilitera de toutes manières la discussion de cette affaire avec Ross. Comme vous, je désire de tout cœur qu'il en résulte des arrangements également avantageux aux deux pays.

Rien de plus n'a été fait cette année-là. Nous voyons que le 16 décembre 1910, M. Ross prévient le ministère de l'impossibilité de continuer plus longtemps les pourparlers relatifs à un traitement de faveur réciproque entre le Canada et l'Aus-

M. PUGSLEY.

tralie. Il ajoute cependant que l'intention du premier ministre australien semble être de reprendre la discussion de cette affaire avec le premier ministre du Canada quand ils se rencontreraient à Londres à la conférence des colonies en mai suivant. J'ignore s'il a été question de cela à la conférence, mais nous savons qu'aucun résultat n'a été atteint, puisque le rapport est muet sur ce point, bien que sa relation des faits nous mène jusqu'au 15 du présent mois. Le ministre du Commerce (M. Foster) reprend ensuite l'affaire, et, le 28 décembre dernier, il écrit à l'honorable M. Tudor, ministre du commerce de l'Australie, la lettre suivante, que je crois utile de faire mettre au compte rendu des Débats :

Depuis 1898, nos deux pays ont, de fois à autre, cherché à arriver à une entente qui leur assurât des relations commerciales réciproquement avantageuses, mais sans y réussir jusqu'à présent. En attendant, le Canada a admis les Antilles, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande aux avantages de son tarif différentiel en faveur de l'Angleterre. Cette différence est de près de 30 p. 100. L'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande nous font les mêmes faveurs. Des négociations sont actuellement entamées avec les Antilles pour qu'à leur tour elles nous accordent un pareil traitement, et nous avons de bonnes chances de réussir.

Il est malheureux que, jusqu'ici, nous n'avons pu nous entendre sur ce point avec notre grande sœur du Pacifique. Je puis vous assurer que le Canada désire beaucoup voir disparaître le plus tôt possible cette anomalie, tant par motif d'affection que d'intérêt.

Déjà nous exemptions de l'application de nos tarifs un certain nombre de vos denrées, bien que, sous ce rapport, vous ayez fait bien peu pour nous. Nous serons toujours prêts à vous accorder une préférence marquée pour tous vos articles d'exportation si, de votre part, vous en faites autant, et si vous admettez en franchise quelques-uns de nos produits naturels.

Il vous a été proposé un échange du traitement de faveur restreint que comporte votre tarif contre un semblable traitement de notre part, mais il ne me paraît guère opportun de procéder sur des bases aussi étroites.

Ne pourrions-nous tout au moins aborder cette affaire dans un sincère désir et une ferme détermination d'arriver à quelque chose d'acceptable et de lier par là plus étroitement nos deux pays. Si votre gouvernement veut bien faire une proposition, ce sera avec grand plaisir que je la soumettrai à mes collègues et que je poursuivrai les négociations jusqu'à ce qu'elles aboutissent. Au reste, je ne vois pas pourquoi nous n'arriverions pas à des conclusions mutuellement avantageuses. Une fois ces encouragements obtenus, nos lignes de paquebots pourront donner un service plus fréquent, et par ce moyen, nos deux peuples alliés se connaîtront plus intimement et s'intéresseront davantage l'un à l'autre.

Si, d'un autre côté, vous voulez que le Canada vous fasse une proposition, assurez-moi que votre désir sera d'y donner suite, et je le ferai avec empressement.